

Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.
Du jeudi 6 Mai 2004

Membres présents :

Collège A : Madame FOLLET, Messieurs GUERRA, LOCHEGNIES, PAQUET

Collège B : Madame RIVENQ, Messieurs DUBOIS, LECOMTE,

Collège AITOSS : Mesdames DELACROIX, EMPISSE, Monsieur GARCON

Collège Etudiants : Monsieur LEMOINE

Collège des personnalités extérieures : Madame LANCELLE, Messieurs BRUZEK, ZIDI

Membres de Droit : Mesdames BLANCHARD, GORDIEN, Messieurs ANDONOV, BENAMEUR, CHABASSE, DEBERNARD, DELANNOY, DESMONS, DE ZORZI, DUBAR, GOICHOT, HARTL, HORNEZ, POMMERAY, STACHOWIAK, TONARELLI, VALEIN, VRANKEN

Membres excusés : Mesdames DERVIAUX, HOUSSIER, Messieurs BERNARD, COLIN, COUDOUX, COURTOIS, CREUSE, DEWALLY, GUERIN, LEROY, LOBRY, LUCAS, MASSY, NICAISE, SANTIN

Pouvoirs :

Madame DERVIAUX	à	Monsieur DUBOIS
Madame HOUSSIER	à	Madame LANCELLE
Monsieur GUERIN	à	Monsieur DUBOIS
Monsieur LEROY	à	Monsieur LECOMTE
Monsieur LOBRY	à	Monsieur ZIDI
Monsieur LUCAS	à	Monsieur ZIDI
Monsieur MASSY	à	Madame FOLLET
Monsieur NICAISE	à	Madame FOLLET
Monsieur SANTIN	à	Monsieur LECOMTE

SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES

- 1) Approbation du compte-rendu du CA du jeudi 4 décembre 2003 à l'unanimité
- 2) Le compte financier 2003 est voté à l'unanimité
- 3) La D.B.M. est votée à l'unanimité
- 4) Les tarifs des dossiers d'inscription sont votés à l'unanimité moins trois abstentions
- 5) Les Conventions sont approuvées à l'unanimité

Ouverture de la session : 14 heures 10

1) Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 décembre 2003 :

Monsieur Goichot émet quelques remarques concernant les conseils de certificats abordés lors du dernier Conseil d'administration du 4 décembre 2003. A l'époque, la filière informatique n'avait pas établi de coefficients pour les examens. Qu'en est il aujourd'hui ?

Monsieur Benameur : les responsables vont communiquer les règles aux enseignants et étudiants.

Monsieur Ourak s'engage à récupérer les coefficients très rapidement et propose d'organiser un comité restreint pour discuter de ces différents coefficients. Il serait également souhaitable de mettre en place une demi journée de discussion sur la réforme LMD. En effet, le calcul des crédits soulève parfois des problèmes. Tous les parcours seront épluchés un à un, module par module. Monsieur Ourak se montrera très ferme sur le respect des crédits.

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 décembre 2003 est approuvé à l'unanimité.

2) Le Compte financier 2003 :

Monsieur Ourak rappelle que chaque nouveau budget de l'ISTV est voté en début d'année universitaire. Le compte financier de l'exercice précédent est présenté le premier trimestre de l'année suivante.

Monsieur Ourak présente un tableau reprenant l'évolution des comptes financiers de l'ISTV depuis 1996 : la Taxe d'Apprentissage versée à l'Institut, la Dotation Globale de Fonctionnement avec un prélèvement pour les amortissements depuis 2003 et les effectifs ISTV et UVHC.

Monsieur Ourak explique que la dotation aux amortissements est prélevée par l'UVHC. Les différentes sommes sont inscrites sur un compte UVHC. Le président organise par la suite une réunion avec les directeurs de composantes pour débattre et décider des projets d'investissements.

Monsieur Ourak commente le résultat négatif de l'exercice 2003 de : - 113 387.82 Euros.

Tout d'abord, les recettes prévues au budget initial n'ont pas été perçues dans leur totalité : à hauteur de 49 684.11 Euros (correspondant à des mises à disposition d'enseignants dans d'autres composantes, aux remboursements des déplacements de Cambrai, à des locations de salles, des remboursements Socrates) ; des dépenses non prévues viennent s'ajouter : les divers travaux dans les bâtiments ISTV (ISTV 1 : 14 000 Euros ; ISTV 3 : 74 000 Euros ; Carpeaux : 1000 Euros), le rachat du matériel CRITT pour équiper la filière matériaux, les salles de chimie de Valenciennes et Cambrai. L'ISTV a également dû avancer, sur fonds propres, sa participation à un FEDER Multimédia à hauteur de 50 %.

Cependant, Monsieur Ourak constate que d'une manière générale les dépenses de l'ISTV sont maîtrisées et diminuent régulièrement : baisse des frais de colloques et de réception, baisse des charges de personnel (heures complémentaires et heures supplémentaires du personnel administratif). Quant aux recettes, il faut noter une augmentation de la taxe d'Apprentissage.

Le compte financier 2003 de l'ISTV est approuvé à l'unanimité.

3) La D.B.M. de Réserves

Monsieur Ourak rappelle le principe des D.B.M. Chaque année, les composantes sont amenées à modifier leur budget initial. L'Université accorde 4 D.B.M. par an.

Concernant l'ISTV, une première DBM de rattachement à hauteur de 30 000 Euros avait d'abord été prévue. En effet, à Cambrai, il y a actuellement, d'importantes défaillances au niveau de l'organisation des travaux pratiques. Les enseignants ne veulent plus travailler dans ces conditions. Des travaux ont dû être effectués dans le bâtiment de transfert du CITIA. Suite à un accord avec le Président, 30 000 Euros ont dû être financés par l'ISTV et devraient être remboursés par la présidence dans une prochaine DBM. Nous avons donc dû inscrire ce montant dans la DBM de réserves. La DBM de réserves s'élève alors à 180 000 Euros.

Pour le recrutement des enseignants vacataires, Monsieur Ourak demande aux enseignants présents au Conseil de vérifier que ces vacataires assurent bien au préalable 1000 heures dans leur établissement d'origine. Il est possible de faire appel à une association telle que AFS Consultant pour dispenser des heures de formation (attention aux charges).

La D.B.M. de Réserves est votée à l'unanimité.

3) Proposition de nouveaux tarifs :

Monsieur Ourak rappelle que les tarifs du TOEIC ont déjà été votés au Conseil d'Administration du 6 décembre 2003 (30 Euros pour l'ISTV et 50 Euros pour les extérieurs).

Monsieur Ourak explique que cette année, les dossiers d'inscriptions ont été harmonisés par niveau ; les droits d'inscription doivent l'être également :

- IUP : 35 Euros
- Licence Pro : 25 euros
- Master : 25 Euros
- Licence et DEUST : 15 Euros

Monsieur Lohegnies estime que la distinction entre le Master et l'IUP est énorme. En revanche, il propose un tarif commun pour la licence professionnelle et l'IUP.

Monsieur Tonarelli propose un dossier unique avec un tarif identique pour tous les étudiants inscrits à l'ISTV. Actuellement, l'étudiant qui candidate à la fois en licence professionnelle et en IUP finance 60 Euros au total.

Monsieur Valein propose de calquer les tarifs sur les coûts des autres universités telles que Lille.

Dans un autre domaine, Monsieur Ourak signale que les frais de reprographie sont très importants.

Les tarifs des dossiers de candidatures sont votés à l'unanimité moins 3 abstentions.

5) Les conventions :

5.1) Convention pour un atelier scientifique :

Monsieur Ourak explique que 14 élèves de 3^{ème} du collège Josquin des Près de Condé sur Escaut, parrainés par des étudiants de l'IUP GEII vont participer à des ateliers scientifiques et techniques à l'ISTV.

Monsieur Benameur s'interroge sur l'intérêt de ces ateliers ?

Monsieur Ourak répond qu'il est de notre devoir et particulièrement dans le cadre de la réforme LMD d'inciter les jeunes collégiens et lycéens à s'intéresser aux sciences.

Les membres du Conseil d'Administration demandent à ce que soit ajouté à la convention : « Présence obligatoire des enseignants ».

La convention pour un atelier scientifique est votée à l'unanimité.

5.2) Convention de Formation Professionnelle Continue :

Monsieur Vanier présente la convention EEP (Entreprise d'Entraînement Pédagogique). Il s'agit d'organiser au sein de l'Institut une action de formation permanente aux évolutions techniques et pédagogiques du Concept **Entreprise d'Entraînement Pédagogique**, mise en œuvre dans le réseau des Entreprises d'Entraînement **Euro Ent'ent** et adaptées au contexte universitaire. Monsieur Vanier souligne le grand intérêt pour les formations professionnelles.

La convention EEP est votée à l'unanimité.

5.3) Convention de coopération avec la Tunisie :

Il s'agit d'échanges scientifiques, technologiques, pédagogiques et culturels.

Mademoiselle Gordien demande de signaler à la Bibliothèque que dans le cadre de cette convention, les étudiants étrangers sont rattachés à l'ISTV pour les dispenser des frais d'inscription.

Les conventions de coopération avec la Tunisie sont votées à l'unanimité.

6) Le calendrier de fermeture de l'ISTV :

Monsieur Ourak présente le calendrier de fermeture 2004/2005 de l'ISTV et suite à des erreurs figurant sur le document, il propose de retirer le calendrier prévisionnel de l'ISTV et de le présenter ultérieurement.

Dans la discussion, Monsieur Ourak signale que les secrétaires se plaignent de divers problèmes. Elles ont notamment l'impression d'être toujours en période de DS et d'examens.

6) Bilan sur la réforme LMD :

A titre d'information, les demandes d'habilitation des licences professionnelles de l'ISTV ont reçu un avis favorable du Ministère. Tous les Master sont habilités jusqu'en 2006. Monsieur Tonarelli précise que le master Construction ouvre les deux années (M1 et M2).

7) Questions diverses :

Monsieur Dussart a contacté les proviseurs de lycée pour inciter les jeunes à poursuivre leurs études à l'UVHC.

Quelques collègues des filières professionnelles réfléchissent à la mise en place de parcours pour les BTS avec des cours scientifiques en commun.

Monsieur Guerra est opposé à ce projet car il considère que l'étudiant doit faire un choix entre cycle court, le BTS et cycle long : l'Université.

Monsieur Ourak informe le Conseil que l'ENSIAME, membre du réseau Polyméca en France, compte ouvrir à la rentrée 2004-2005 une « Préparation Intégrée ». Des étudiants, titulaires du baccalauréat scientifique, seront inscrits en licence 1^{ère} année de l'ISTV et y prépareront le concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs du réseau Polyméca dont l'ENSIAME.

Monsieur Paquet soumet le problème des paiements tardifs des vacances. Un étudiant inscrit en thèse s'est plaint de n'être payé qu'au mois d'Août et rencontre des difficultés pour le paiement de sa chambre universitaire.

Fin de la séance 18 heures 15.

Le Directeur

Le Rapporteur de Séance

M. OURAK

M. LOCHEGNIES